

Lettre de la DACS - Professions du droit et de la justice -

Avril 2024 - N°24

Sommaire

Politique de l'amiable



L'amiable jusqu'en Polynésie

En avril, les déplacements des ambassadeurs de l'amiable en juridictions les ont conduits de la cour d'appel de Caen à celle de Papeete. Au cours du mois, d'autres interventions ont permis de poursuivre la valorisation de la politique de l'amiable auprès des professionnels. [Lire la suite](#)

Kit pratique augmenté : [Téléchargez les outils pratiques proposés aux professionnels par les ambassadeurs de l'amiable](#)

Officiers publics ou ministériels



Intervention du DACS au Conseil supérieur du notariat « La discipline du point de vue des régions »

Le CSN a organisé une journée d'échanges sur le thème de la discipline le 3 avril. Devant les représentants de la profession et les référents discipline des parquets généraux, le directeur des affaires civiles et du sceau s'est réjoui de cette journée de bilan après plus d'une année de mise en œuvre de la réforme de la déontologie et de la discipline des notaires. [Lire la suite](#)



Demandes d'installation des notaires en zones « vertes »

Les 2 et 3 avril, les notaires ont déposé leurs demandes d'installation dans les zones du territoire dites « d'installation libre », en application de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Les 27 633 demandes reçues par le bureau de la gestion des officiers ministériels seront analysées avant le tirage au sort qui attribuera l'ordre d'instruction des dossiers. [Lire la suite](#)

Accéder aux arrêtés publiés en avril dans la [rubrique Ressources](#)

Colloque



Présentation du décret de simplification de la procédure d'appel au colloque sur le « Temps judiciaire en appel entre théorie et pratique »

Deux représentants de la DACS sont intervenus à la cour d'appel de Reims, le 3 avril, pour présenter le décret du 29 décembre 2023, lors du colloque coorganisé par la cour d'appel et l'ENM sur le « Temps judiciaire en appel entre théorie et pratique ». [Lire la suite](#)

Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC)



INVITATION : Le rôle des personnels de greffe dans la coopération judiciaire européenne en matière civile et commerciale

Le mardi 21 mai 2024 à l'École nationale des greffes (ENG)

5 Boulevard de la Marne, 21071 DIJON

[INSCRIPTION EN LIGNE](#) AVANT LE 14 MAI 2024- [Voir le programme](#)



Intervention du RJECC aux 50 ans de l'ENG

A l'invitation de Véronique Court, directrice de l'Ecole nationale des greffes (ENG), et de Nathalie Tulak, coordinatrice des relations internationales, le point de contact français du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) a participé au cinquantième anniversaire de l'école, clôturé par le garde des Sceaux, ministre de la Justice et en présence de François Rebsamen, maire de Dijon. [Lire la suite](#)



Réunions à Bruxelles

La Commission européenne organise six fois par an des réunions du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC), afin de permettre aux États membres d'échanger sur la mise en œuvre des instruments européens relatifs à la coopération civile et commerciale. [Lire la suite](#)



Première étape de la caravane du droit au tribunal judiciaire de Nice

L'équipe du projet CLUE III (Connaître la législation de l'Union européenne) est allée à la rencontre des praticiens locaux au tribunal judiciaire de Nice, le 10 avril. Magistrats, avocats, commissaires de justice, notaires et personnels de greffe ont échangé sur l'application du droit européen dans les dossiers transfrontières. Quatre autres juridictions frontalières recevront la caravane du droit en 2024. [Lire la suite](#)

Politique de l'amiable

L'amiable jusqu'en Polynésie

En avril, les déplacements des ambassadeurs de l'amiable en juridictions les ont conduits de la cour d'appel de Caen à celle de Papeete. Au cours du mois, d'autres interventions ont permis de poursuivre la valorisation de la politique de l'amiable auprès des professionnels.

A la cour d'appel de Caen



Le 5 avril, les ambassadrices de l'amiable Carine Denoit-Benteux, avocate au barreau de Paris, et Valérie Lasserre, professeure agrégée des facultés de droit, Université du Mans, sont allées à la rencontre des professionnels du droit à la cour d'appel de Caen.

Ouest-France s'est fait l'écho de leur intervention : [Le but : "Améliorer la réponse judiciaire"](#).

A la cour d'appel de Papeete

Le 22 avril, Béatrice Rivail, présidente du tribunal judiciaire de Rennes, a été chaleureusement accueillie au sein de la cour d'appel de Papeete. Hirbod Dehghani-Azar, avocat au barreau de Paris, et Soraya Amrani-Mekki, professeure agrégée des facultés de droit, enseignante-chercheuse à l'école de droit de Science Po, ont également pris part aux échanges par visioconférence avec l'ensemble des acteurs réunis à cette occasion.

Béatrice Rivail (au centre en rouge) a été accueillie par les chefs de cour, la présidente de chambre, les cheffes de juridiction, les secrétaires générales et les directrices de greffe. *Crédit image CA de Papeete*



Calendrier des derniers déplacements des ambassadeurs dans les cours d'appel :

17/05 : CA d'Angers
21/05 : CA de Nancy
27/05 : CA d'Orléans
07/06 : CA de Fort-de-France
10/06 : CA de Basse-Terre
21/06 : CA de Chambéry
02/07 CA de Lyon

Rencontre avec le Conseil national des barreaux



Le rôle des avocats dans le développement de l'amiable a été au cœur des discussions des trois avocats ambassadeurs de l'amiable, Carine Denoit-Benteux, Hirbod Dehghani-Azar et Romain Carayol, reçus, le 26 avril, par Julie Couturier, présidente du Conseil national des barreaux (CNB), en présence de Laurence Joly, responsable du groupe de travail MARD du CNB et membre du Conseil national de la médiation (CNM). *Crédit image CNB*

Participation au « Vendredi de l'amiable » des commissaires de justice

Le 26 avril, les ambassadeurs de l'amiable Romain Carayol, avocat au barreau de Paris, Soraya Amrani-Mekki, professeure agrégée des facultés de droit, et Pierre Iglesias, commissaire de justice, ont participé au premier « Vendredi de l'amiable » organisé par la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) et le Groupement national des commissaires médiateurs, en présence de Frédérique Agostini, présidente du Conseil national de la médiation. Ce nouvel événement mensuel vise à contribuer au développement de l'amiable au sein de la profession de commissaire de justice.



Intervention de la DACS à l'ENM

Le 25 avril, Catherine Raynouard, adjointe au directeur des affaires civiles et du sceau, et Kevin Leclere Vue, chef du bureau du droit processuel et du droit social, sont intervenus à l'ENM Bordeaux dans le cadre de la formation des auditeurs de justice, futurs juges civils. Ils ont notamment évoqué l'amiable à travers l'office du juge.

Kit pratique augmenté : [Téléchargez les outils pratiques proposés aux professionnels par les ambassadeurs de l'amiable](#)

Officiers publics ou ministériels

Intervention du DACS au Conseil supérieur du notariat « La discipline du point de vue des régions »

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) a organisé une journée d'échanges sur le thème de la discipline le 3 avril. Devant les représentants de la profession et les référents discipline des parquets généraux, le directeur des affaires civiles et du sceau s'est réjoui de cette journée de bilan après plus d'une année de mise en œuvre de la réforme de la déontologie et de la discipline des notaires.

Dans les suites de la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et de ses différents textes d'application, qui ont modifié en profondeur les règles relatives à la déontologie et à la discipline des professions du droit, notamment des notaires, le CSN a convié en lien avec la Chancellerie, la présidente et les membres de la Cour nationale de discipline des notaires, les Présidents de conseil régional ou de chambre interdépartementale des notaires, les chefs enquêteurs des services d'enquête, les membres de la Commission discipline et

déontologie du CSN, les secrétaires généraux des instances régionales ainsi que les référents discipline des parquets généraux.

Cette rencontre a permis de dresser un premier bilan et de passer en revue les bonnes pratiques mises en œuvre au niveau régional par les chambres régionales et interrégionales des notaires. Elle a également été source de nombreux échanges entre les représentants de la profession et les référents discipline des parquets généraux, acteurs majeurs et incontournables de la réforme.



Rémi Decout-Paolini, DACS, et Sophie Sabot-Barcet, présidente du CSN. *Crédit images : CSN/Jean-Marc Gourdon.*

« Les textes qui encadrent la réforme de la déontologie et de la discipline des notaires témoignent du travail accompli et illustrent la qualité ainsi que la fluidité du dialogue entre les instances professionnelles du notariat et la DACS. C'est à vous qu'il incombe désormais de donner vie à cette réforme ; vous en êtes les acteurs, et je sais que vous vous en êtes emparés avec force, détermination et conviction ! » Rémi Decout-Paolini.

Demandes d'installation des notaires en zones « vertes »

Les 2 et 3 avril, les notaires ont déposé leurs demandes d'installation dans les zones du territoire dites « d'installation libre », en application de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Les 27 633 demandes reçues par le bureau de la gestion des officiers ministériels seront analysées avant le tirage au sort qui attribuera l'ordre d'instruction des dossiers.

[L'arrêté du 27 février 2024](#) a déterminé 136 zones « vertes » qui apparaissent utiles pour renforcer la proximité ou l'offre de services des notaires et 157 zones d'installation contrôlée qui feront l'objet d'un contrôle a priori du garde des Sceaux, ministre de la Justice, et d'un avis de

l'Autorité de la concurrence dans l'hypothèse où la création d'office serait envisagée. Pour ces zones « rouges », le dépôt des demandes sera ouvert ultérieurement.

Sur la période 2024-2025, 502 nouveaux professionnels libéraux seront nommés.

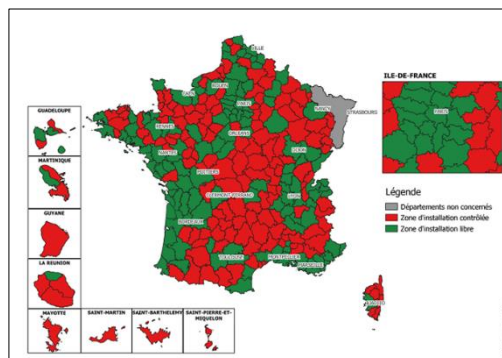


A l'ouverture des dépôts par téléprocédure, le 2 avril à 14h (heure de Paris), Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau, et Edith Launay, chargée des fonctions de sous-directrice des professions judiciaires et juridiques, étaient

présents aux côtés de l'équipe du bureau de la gestion des officiers ministériels (M2) dirigé par Gabriel Yahy.

Mi-juillet, un tirage au sort électronique permettra d'attribuer l'ordre d'instruction des demandes en zone d'installation libre. Elles seront ensuite instruites, zone par zone, de la moins attractive à la plus attractive.

En savoir plus sur le [site OPM](#)



[Retour au sommaire](#)

Colloque

Présentation du décret de simplification de la procédure d'appel au colloque sur le « Temps judiciaire en appel entre théorie et pratique »

Deux représentants de la DACS sont intervenus à la cour d'appel de Reims, le 3 avril, pour présenter le décret du 29 décembre 2023, lors du colloque coorganisé par la cour d'appel et l'ENM sur le « Temps judiciaire en appel entre théorie et pratique ».



De g. à d. : Liza Veyre, chargée de mission au bureau du droit processuel et du droit social de la DACS, Kevin Leclere Vue, chef de ce bureau, Christophe Regnard, premier président de la cour d'appel de Reims, Véronique Maussire, conseillère à la cour d'appel de Reims, Bertrand Duez, président de la deuxième chambre civile. *Crédit image : CA de Reims*

Ouverte par le premier président de la cour d'appel de Reims, la rencontre était principalement destinée aux magistrats du siège de la cour et aux avocats, au titre de la formation continue déconcentrée.

Après une présentation générale de la procédure d'appel, pour laquelle la réforme issue du [décret n° 2023-1391 du 29 décembre 2023 portant simplification de la procédure d'appel en matière civile](#) a permis d'apporter d'importantes améliorations, la seconde partie du colloque été consacrée à la pratique au sein de la cour d'appel de Reims. Véronique Maussire, conseillère près ladite

cour, a présenté les circuits long et court : de la déclaration d'appel au délibéré, le conseiller de la mise en état et la gestion des événements interrompant ou suspendant ce temps (incidents, procédure collective, décès...). Enfin, le président de la deuxième chambre civile a exposé le traitement des dossiers dans le cadre de l'urgence conjugale.

Pour en savoir plus : [Lire l'interview sur la réforme de la procédure d'appel donnée par le directeur des affaires civiles et du sceau à Actu-juridique.fr](#)

Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC)



INVITATION : Le rôle des personnels de greffe dans la coopération judiciaire européenne en matière civile et commerciale

Le mardi 21 mai 2024 à l'École nationale des greffes (ENG)

5 Boulevard de la Marne, 21071 DIJON

[INSCRIPTION EN LIGNE](#) AVANT LE 14 MAI 2024- [Voir le programme](#)

Intervention du RJECC aux 50 ans de l'ENG

A l'invitation de Véronique Court, directrice de l'École nationale des greffes (ENG), et de Nathalie Tulak, coordinatrice des relations internationales, le point de contact français du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) a participé au cinquantième anniversaire de l'école, clôturé par le garde des Sceaux, ministre de la Justice et en présence de François Rebsamen, maire de Dijon.



A droite, Guillaume Bellot, rédacteur au département international de la DACS et point de contact national du RJECC, a présenté les missions et l'organisation du réseau aux personnels de greffe réunis à Dijon le 25 avril. *Credit image : ENG*

Lors de la table-ronde sur [le rayonnement international de l'ENG](#), l'importance du RJECC a été soulignée pour contribuer au développement d'un réflexe européen chez l'ensemble des praticiens du droit. Les personnels de greffe occupent, en effet, un rôle majeur dans la mise en œuvre des

instruments européens en matière civile et commerciale (notification des actes, obtention des preuves, injonction de payer européenne, petits litiges européens...). Ils délivrent notamment les certificats permettant la reconnaissance et l'exécution des décisions à l'étranger et sont des

acteurs incontournables de l'entraide judiciaire civile et commerciale.

Dans le cadre du projet CLUE III (« connaître la législation de l'Union européenne ») mis en œuvre par le département de l'entraide, du droit international privé et européen (DEDIPE) de la DACS et Expertise France, et afin de permettre une participation plus étroite de l'ensemble des personnels de greffe à

l'activité du RJECC, une journée dédiée au rôle des personnels de greffe dans la coopération judiciaire en matière civile et commerciale se tiendra le 21 mai à l'ENG ([Invitation et programme](#)).

En savoir plus :

- www.eng.justice.fr
- La [page du RJECC sur le site Justice.gouv.fr](#)

Réunions du RJECC à Bruxelles

La Commission européenne organise six fois par an des réunions du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC), afin de permettre aux États membres d'échanger sur la mise en œuvre des instruments européens relatifs à la coopération civile et commerciale.

La France est représentée par le point de contact national du réseau, situé à la DACS, accompagné de praticiens français intéressés par la matière abordée (magistrats, personnels de greffe, avocats, commissaires de justice, notaires et avocats aux conseils). La participation de

praticiens est essentielle pour faire remonter à la Commission européenne les difficultés pratiques qu'ils rencontrent. Ces réunions permettent également aux praticiens d'échanger avec leurs homologues sur la mise en œuvre des instruments européens.

Les deux dernières rencontres organisées par la Commission européenne concernaient :

- L'insolvabilité : règlement « Insolvabilité (refonte) » et directive « Restructuration », les 20 et 21 mars.

De g. à d. :
Gabrielle Coudin,
point de contact
national du
RJECC, Pierre
Banner, chargé
de projets à
l'international à la
Chambre
nationale des
commissaires de
justice,
Christophe
Thevenot,
administrateur



judiciaire, Margaux Maquignon, mandataire judiciaire, Constance Marecheau, adjointe à la cheffe du bureau du droit de l'économie des entreprises de la DACS, Guillaume Bellot, point de contact national du RJECC, Lorène Vivin, présidente de la chambre commerciale du tribunal judiciaire de Colmar, Isabelle Martin de la Moutte, conseillère à la cour d'appel de Toulouse et référente du RJECC pour la cour d'appel de Toulouse.

- Les procédures européennes : règlement « Petits litiges », règlement « Injonction de payer européenne » et règlement « Saisie conservatoire des comptes bancaires », les 25 et 26 avril.



De g. à d. : Benjamin Petit, rédacteur au bureau du droit processuel et du droit social de la DACS, Gabrielle Coudin, point de contact national du RJECC, Alexandra Morf, vice-présidente chargée de l'exécution du tribunal judiciaire de Grasse, Lionel Decotte, commissaire de justice, Catherine Garczynski, première vice-présidente chargée de la direction de la 11^e chambre

du tribunal judiciaire de Strasbourg, Clémence Dossier, chargée de projets européens à la Chambre nationale des commissaires de justice.

Pour être informé des dates des prochaines réunions du [RJECC](#) et, plus largement, des activités du réseau, vous pouvez vous inscrire à sa newsletter : rjecc.dacs@justice.gouv.fr.

Première étape de la caravane du droit au tribunal judiciaire de Nice

L'équipe du projet CLUE III (Connaître la législation de l'Union européenne) est allée à la rencontre des praticiens locaux au tribunal judiciaire de Nice, le 10 avril. Magistrats, avocats, commissaires de justice, notaires et personnels de greffe ont échangé sur l'application du droit européen dans les dossiers transfrontières. Quatre autres juridictions frontalières recevront la caravane du droit en 2024.

Recueillir les besoins au plus près du terrain pour proposer la formation et les outils les mieux adaptés aux besoins des praticiens est un des volets du projet CLUE III mis en œuvre par la DACS, à travers le réseau judiciaire européen en matière civile

et commerciale (RJECC), en partenariat avec Expertise France.

Le 10 avril, accueillie par Pascale Dorion et Damien Martinelli, présidente et procureur de la République du tribunal judiciaire de Nice, la délégation a pu identifier les

difficultés rencontrées par les acteurs locaux dans la mise en œuvre du droit international privé et européen en matière civile et commerciale. La caravane du droit

reviendra à Nice en 2025 pour proposer une formation adaptée aux besoins du ressort.



La délégation de la caravane du droit à Nice, de g. à d. : Guillaume Bellot, point de contact national du RJECC, Alice Meier-Bourdeau, avocate au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, Solène Baudouin, chargée de projet CLUE III, Sébastien Trapon, commissaire de justice, Rose-Marie Plaksine, présidente de chambre honoraire de la cour d'appel d'Aix en Provence.

Les prochains déplacements de la caravane du droit en juridictions :

Au tribunal judiciaire de Strasbourg le 28 juin 2024

Au TJ de Lille en septembre 2024

Au TJ de Lyon en octobre 2024

Au TJ de Perpignan en novembre 2024

Ressources

Commissaires de justice :

- [Arrêté du 2 avril 2024 portant nomination du jury de l'examen de contrôle des connaissances des commissaires de justice relatif à la spécialisation « Droit des entreprises en difficulté »](#) ;
- [Arrêté du 2 avril 2024 portant nomination du jury de l'examen de contrôle des connaissances des commissaires de justice relatif à la spécialisation « Droit des personnes et de la famille »](#) ;
- [Arrêté du 10 avril 2024 portant nomination du jury de l'examen de contrôle des connaissances des commissaires de justice relatif à la spécialisation « Beaux-arts, arts décoratifs et droit du marché de l'art »](#).

Notaires :

- [Arrêté du 12 avril 2024 relatif aux droits de scolarité du diplôme d'études supérieures de notariat](#) ;
- [Arrêté du 11 avril 2024 portant désignation des membres de la Commission nationale de sélection instituée à l'article 15 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.](#)

Avocats :

- [Arrêté du 10 avril 2024 conférant l'agrément prévu par le 1° de l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre_dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

